

Date de dépôt : 19 mars 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur :

- a) le rapport sur l'exécution de l'offre de prestations 2010**
- b) le rapport annuel de gestion de la Société des Mouettes Genevoises Navigations S.A. (SMGN) pour l'exercice 2010**

Mesdames et
Messieurs les députés,

I. Introduction

Le présent rapport se réfère au contrat de prestations 2010 conclu entre l'Etat de Genève et la Société des Mouettes Genevoises Navigations S.A. (SMGN). Pour un bref rappel historique, un premier contrat pluriannuel de prestations a été formalisé pour les années 2001-2004. Il a été suivi par un nouveau contrat pour les années 2005-2006, qui a fait l'objet d'un avenant permettant d'étendre sa durée de validité à 2007, puis par trois contrats de prestations ramenés à un an, ceci compte tenu des conflits importants qui ont surgi dès 2007 à propos de la gestion de la SMGN. Cette période mouvementée, qui a donné lieu à une procédure judiciaire intentée contre elle par l'Etat de Genève et à un remaniement important du fonctionnement de l'entreprise, peut être considérée comme close. Le contrat de prestations 2010 est donc le sixième contrat de ce type. Depuis, un nouveau contrat de prestations pluriannuel 2011-2014 a été signé entre les parties, qui a concrétisé l'assainissement de la situation et la mise en place d'un cadre conventionnel et financier plus stable permettant de se projeter sur l'avenir.

En date du 14 mars 2012, le Conseil d'Etat a donné son approbation au rapport annuel de gestion comportant le compte de profits et pertes et le bilan pour l'exercice 2010 de la SMGN, ainsi qu'au rapport d'exécution de l'offre de prestations 2010.

II. Bilan du Plan directeur 2007-2010 et évolution récente

Le contrat de prestations 2010 se réfère au Plan directeur des transports collectifs 2007-2010. Sur les objectifs de ce Plan concernant la SMGN, fixés en avril 2006, seul celui de remplacement du débarcadère de la Perle du Lac par celui de Châteaubriand a été atteint compte tenu de la période de turbulences qui a suivi.

Trois nouveautés prévues n'ont pas pu être mises en place : il s'agit du futur débarcadère du Pont de la Machine, de la création d'une nouvelle ligne M5 Châteaubriand – Eaux-Vives et de l'acquisition de nouveaux bateaux solaires, projets auxquels il a été temporairement renoncé, essentiellement pour des raisons budgétaires.

Le prolongement de l'horaire de circulation en soirée est un objectif qui a été reporté en 2011 (pour les mois de juillet et août) et en 2012 (d'avril à octobre) dans le contrat de prestations 2011-2014.

Ainsi, les contrats de prestations successifs de cette période ont dû être adaptés à l'évolution de la situation de crise. Si l'on considère les objectifs d'exploitation fixés annuellement par ceux-ci, la SMGN les a respectés.

Considérant également que l'année de référence du Plan directeur est 2002, on observe que l'offre de transport a plus que triplé en huit ans, en passant de 2 millions de places*kilomètres (PK, c'est-à-dire le nombre de kilomètres commerciaux parcourus par la capacité des bateaux) en 2002 à 6,9 millions en 2010, soit + 245 %. Cela a pu se faire par le biais de l'ouverture d'une quatrième ligne et l'extension de l'exploitation sur 12 mois en 2004, ainsi que par l'acquisition de deux bateaux électriques-solaires de plus grande capacité de transport en 2003 et 2004. Entre 2009 et 2010, les PK réalisés ont augmenté de 1,75 %.

Pour ce qui est de la fréquentation, mesurée en voyages*kilomètres, celle-ci n'a cessé de croître chaque année depuis 2002. Elle est passée de 574 000 en 2002 à 1,3 million en 2010, soit + 128 %. Entre 2009 et 2010, la fréquentation a progressé de 2,8 %.

III. Rapport sur la réalisation de l'offre de transport 2010

L'assemblée générale des actionnaires a adopté le 28 juin 2011 les comptes de la SMGN au 31 décembre 2010, ainsi que le rapport de gestion contenant le rapport d'exécution de l'offre de prestations 2010. La SMGN a remis à l'Etat ces documents les 28 juin et 7 juillet 2011. Le 25 octobre 2011, la SMGN a adressé à l'Etat de Genève des compléments d'information demandés par lui en vue de l'élaboration du présent rapport.

A) Faits marquants de l'année 2010

Un expert en architecture navale a été mandaté par la direction générale de la mobilité (DGM) pour analyser l'état technique de la flotte des bateaux de la SMGN. Le rapport, daté du 25 février 2010, a conclu à un bon état général de la flotte. Les trois bateaux en bois génèrent cependant des travaux d'entretien coûteux, avec un niveau de sécurité inférieur aux bateaux en composite ou en acier. L'expert relève la qualité du travail des charpentiers de marine. Rappelons qu'il n'existe pas d'autre compagnie de navigation avec concession fédérale possédant des bateaux en bois, que l'expert conseille à terme de remplacer. Compte tenu du fait que les trois bateaux en bois auront tous été complètement rénovés entre 2009 et 2012, la décision d'acquérir de nouveaux bateaux solaires, qui impacterait en outre fortement les charges, sera reconsidérée pour la prochaine période.

La DGM a également procédé à une expertise des budgets 2011-2014, remis par la SMGN, analyse qui a permis, en concertation avec elle, de fixer au plus juste les prévisions de charges pour les quatre années à venir.

Cet important travail a posé les bases financières de la négociation du nouveau contrat de prestations quadriennal 2011-2014 qui est l'événement principal de l'année 2010.

Sur le plan des infrastructures, l'année a vu l'aménagement du débarcadère de Châteaubriand, en remplacement de celui de la Perle du Lac, trop excentré. De plus, la plateforme mobile permet aux personnes à mobilité réduite d'embarquer aisément dans les bateaux.

B) Réalisation de l'offre de transport 2010

L'offre globale de transport n'a que peu varié entre 2009 et 2010, car le nombre de lignes des Mouettes genevoises, s'élevant à quatre, n'a subi aucune modification en 2010. Cependant, deux améliorations du réseau sont à mentionner. L'une, qualitative, est liée au déplacement du débarcadère de la Perle du Lac à Châteaubriand, ce qui a impacté quelque peu l'indicateur des places*kilomètres, ce dont le contrat de prestations 2010 a tenu compte en fixant un objectif légèrement inférieur à celui de 2009. L'autre, quantitative, concerne le début du service du samedi, qui a été avancé de 10h à 8h30 pour les lignes M1 et M2, de 9h50 à 8h20 pour la ligne M3 et de 9h50 à 9h20 pour la ligne M4. Les fréquences n'ont pas été modifiées.

Pour rappel, les contrats de prestations 2009 et 2010 comprennent des indicateurs de suivi avec des cibles à atteindre et un système de pénalités. Le contrat est considéré comme rempli pour autant que chacune des cibles soit atteinte, c'est-à-dire lorsque le résultat se situe au-dessus ou égal à 95 % de la

cible. Celle-ci est partiellement atteinte lorsque le résultat se situe entre 80 % et 94 % de la cible, et non atteinte lorsque qu'elle est inférieure ou égale à 79 % de la cible. Les cibles peuvent occasionner une pénalité de 25 000 F au maximum si elles sont partiellement atteintes, et de 50 000 F au maximum si elles ne sont pas atteintes.

La réalisation des objectifs pour l'année 2010 se présente comme suit :

Offre de transport

Celle-ci se mesure en places*kilomètres (PK). L'objectif a été dépassé avec 100,79 % de réalisation en 2010, l'offre ayant même été augmentée de 1,75 % par rapport à 2009, compte tenu de la mise en service plus matinale du samedi. Relevons que le contrat de prestations prévoit de corriger l'objectif annuel par les nombres de trajets annulés pour cause de mauvais temps, ce qui ne peut être imputé à l'exploitant.

Conditions d'exploitation

C'est un objectif de ponctualité et de régularité qui concerne le respect des cadences de dix minutes pour les lignes M1 et M2 et le respect de l'horaire pour les lignes M3 et M4 de plus basse fréquence. Le résultat 2010 montre que l'objectif est atteint avec les quatre lignes qui se situent entre 95,5 % et 100 % des trajets étant dans la marge de tolérance admise de respectivement quatre et trois minutes par rapport à l'horaire.

Fréquentation

Cet indicateur est mesuré en voyages*kilomètres, soit la somme des distances parcourues par les voyageurs dans les bateaux. Il a été dépassé avec 100,68 % de réalisation. La fréquentation n'a pas seulement augmenté par rapport à l'objectif de l'année mais également par rapport à l'an dernier puisque sa croissance a été de + 2,8 %.

IV. Rapport annuel de gestion de l'entreprise et comptes de la SMGN pour l'exercice 2010

Les comptes de la SMGN sont présentés sur la base du référentiel comptable Swiss GAAP RPC.

L'année 2010 s'est achevée avec un bénéfice net de 67 651 F par rapport à une perte nette de 67 435 F en 2009. Le budget était, quant à lui, prévu à l'équilibre.

A) Analyse des comptes 2010 par rapport au budget 2010

Produits (hors contributions cantonales)

Les produits, budgétés à 924 875 F, ont atteint 932 631 F, soit une hausse de 0,8 % (+ 7 756 F).

Cette augmentation provient de la part des recettes brutes Unireso revenant à la SMGN, en hausse de 1,3 % (+ 11 483 F). Cette hausse est partiellement compensée par une baisse des recettes diverses de 3 727 F (commissions et recettes électricité). Les produits n'ont donc eu que peu d'impact sur l'évolution du résultat.

Charges d'exploitation et de gestion

Le total des charges, budgété à 3 344 482 F, a atteint 3 284 587 F, soit une baisse de 59 895 F (- 1,8 %). Cette bonne performance globale couvre des variations importantes de la répartition entre les charges d'exploitation et de gestion. En effet, les charges d'exploitation, qui représentent le 56,1 % des charges totales, sont inférieures au budget de 233 447 F (- 11,2 %), alors que les charges de gestion (43,9 % du total) ont dépassé le budget de 173 552 F (+ 13,7 %).

L'élément principal qui explique la baisse des charges d'exploitation est la réduction de 248 629 F (- 15,9 %) des charges de personnel technique, la SMGN ayant fonctionné en sous-effectif durant plus d'un semestre en 2010 compte tenu de départs, de congés non payés et de nouveaux engagements à salaires inférieurs. Par ailleurs, en accord avec Unireso, la SMGN n'a pas changé le système de comptage des passagers en raison de son prix jugé trop coûteux, soit - 14 480 F de frais prévus sur ce poste (- 41,4 %). Ce gain de charges a été quelque peu réduit par des dépassements constatés sur les postes suivants: entretien des débarcadères suite à la réfection de l'installation électrique sur les pontons (+ 12 063 F soit + 63,8%), carburant/électricité (+ 8 826 F soit + 27,6 %) et frais Unireso, y compris la restitution à l'Etat de Genève du trop perçu de recettes nettes (+11 484 F, voir point IV-B).

Pour ce qui concerne les charges de gestion (+ 173 552 F), plusieurs postes sont concernés par des variations significatives au budget. Dans le sens de l'économie budgétaire, les charges de personnel administratif sont inférieures de 103 317 F (- 16,1 %) suite à la décision de ne pas engager de responsable des ressources humaines. Les frais de formation sont inférieurs de 8 300 F (- 41,5 %). Les intérêts passifs ont pu être réduits de moitié (- 18 081 F) vu la baisse des taux et le remboursement partiel du prêt bancaire effectué en 2010. De même, différents postes de dépenses évoluent favorablement : les frais d'imprimerie (- 10 064 F), les honoraires de révision comptable (- 13 212 F), et les impôts et taxes (- 10 336 F). Il est à relever en

outre que la rémunération des fonds propres budgétée à 32 500 F n'a finalement pas été prélevée par les actionnaires en 2010, tout comme en 2009.

L'exercice 2010 a donc été pénalisé principalement par le dépassement budgétaire de deux postes : premièrement, la direction de la SMGN a décidé de constituer diverses provisions totalisant 133 000 F pour travaux et dépenses futurs, ce qui représente une dérogation aux principes de la norme 23 des Swiss GAAP RPC, vu leur caractère de réserve. Les travaux concernent des rénovations qui auraient dû être effectuées en 2010 sur le camion-grue (80 000 F) et sur la remorque (12 000 F). La société a cependant dû porter toute son attention aux travaux de rénovation plus lourds que prévus de la ligne 1 (MG1), et aussi au fait que la société mandatée s'est trouvée en difficultés internes, ce qui a retardé la mise en œuvre des autres rénovations prévues. S'ajoutent à cela des dépenses qui n'ont pas été budgétées dans le contrat de prestations 2011-2014 (identification pavillon, actualisation site internet, matériel, habillement et radios). Afin de ne pas prêter ce dernier, la direction de la SMGN a choisi de constituer ces provisions en vue de disposer des ressources financières suffisantes en 2011. De la même manière que l'organe de révision n'a pas émis de réserve, l'Etat de Genève ne s'oppose pas à cette provision, ceci afin de préserver le contrat de prestations 2011-2014.

Deuxièmement, et c'est la raison principale, les honoraires divers (hors ceux de la révision et des administrateurs) ont été cinq fois supérieurs au budget, passant de 51 518 F à 262 170 F, en raison des mandats exceptionnels suivants: élaboration de budgets détaillés en vue du contrat de prestations 2011-2014 avec l'Etat de Genève, participation et suivi de l'audit mené par l'Etat de Genève, et négociations avec l'Etat de Genève concernant le mécanisme de garantie de recettes nettes 2007-2009 (voir point IV-B). D'autres postes, plus difficiles à prévoir, ont dépassé le budget : les frais de représentation ont doublé (+ 8 916 F), et la TVA non récupérée est en augmentation (+ 13 031 F).

B) Garantie de recettes nettes de charges Unireso

Les contrats de prestations SMGN prévoient expressément une garantie par l'Etat de recettes de transport Unireso minimales. Cette garantie s'applique sur la part des recettes nettes de charges Unireso revenant à la SMGN. En contrepartie, il est stipulé qu'en cas d'excédent de recettes de transport nettes Unireso, celui-ci est intégralement restitué à l'Etat de Genève.

En 2010, il s'est agi de régulariser les années 2007 à 2009 qui n'avaient pas pu être traitées en raison de divergences d'interprétation du mécanisme de

la garantie. S'agissant des exercices 2007 et 2008, les recettes nettes de charges se sont révélées inférieures aux montants prévus dans le contrat de prestations Unireso 2007-2010, à hauteur de 27 284 F, alors que pour l'exercice 2009, celles-ci ont été supérieures de 13 369 F. L'Etat de Genève a donc versé à la SMGN, en août 2010, un montant de 13 915 F régularisant la situation 2007 à 2009, après que le département des finances (DF) ait autorisé la demande de crédit supplémentaire. La SMGN a par contre comptabilisé ces écritures sur les comptes 2009, de sorte à respecter le principe d'échéance.

L'application du mécanisme de la garantie pour l'exercice 2010 a engendré une rétrocession en faveur de l'Etat de Genève de 6 637 F. Cette rétrocession a été comptabilisée sur les comptes 2010 de la SMGN, afin de respecter le principe d'échéance, alors qu'à l'Etat de Genève elle est comptabilisée sur l'exercice 2011, l'exercice 2010 étant déjà bouclé.

C) Analyse des comptes 2010 par rapport aux comptes 2009

Produits (hors contributions cantonales)

Les recettes des lignes Unireso ont augmenté de 46 628 F (+ 5,5 %) pour des recettes diverses stables. C'est le reflet de la hausse de fréquentation sur l'ensemble d'Unireso.

Charges d'exploitation et de gestion

Le total des charges a augmenté de 2 953 936 F à 3 284 587 F entre 2009 et 2010, soit une hausse de 330 651 F (+ 11,2 %), ce que les contrats de prestations respectifs prévoient puisque la contribution de base de l'Etat a augmenté de 419 607 F entre 2009 et 2010. La part des charges de personnel et de formation a passé de 65,1 % à 56 % en 2010.

On remarque que les charges de personnel technique étaient plus élevées de 88 985 F en 2009, l'exercice 2010 représentant un creux atypique à cet égard. De même, l'année 2009 a vu des coûts d'entretien particulièrement élevés, qui ont été fortement compensés au niveau comptable par une dissolution de provision. En comparaison réelle, le coût d'entretien des bateaux a passé de 394 271 F à 231 612 F en 2010. La dissolution de provision pour travaux de 319 580 F effectuée en 2009 fait donc apparaître une apparente augmentation des frais d'entretien des bateaux en 2010 de 156 921 F.

La hausse des charges en 2010 s'explique par plusieurs autres postes : les charges de personnel administratif (+ 46 330 F, soit + 9,4 %), les frais de locaux (+ 20 872 F, soit + 81,3%), vu la location temporaire d'un local de stockage, les frais de publicité et de représentation, quasi inexistantes en 2009 (augmentés de 29 424 F), le poste entretien des véhicules (augmenté de

133 399 F puisqu'il contient la constitution des provisions pour travaux évoquées ci-dessus), les frais d'assurance (+ 10 620 F, soit + 70,6 %) et surtout les honoraires divers (+ 141 010 F, soit + 116,4 %) relatifs aux mandats exceptionnels mentionnés plus hauts.

Par contre, l'année 2010 a permis de réduire les postes suivants : les frais de formation (- 42 520 F, soit - 78,4 %), les frais de carburant - électricité (- 10 950 F, soit - 21,1 %), les coûts d'entretien des débarcadères (- 11 233 F, soit - 26,6 %), les charges diverses d'exploitation de lignes (- 26 632 F, soit - 58,7 %). Par ailleurs, les honoraires des administrateurs ont été réduits de 20 000 F en 2010, cette réduction étant maintenue dans le contrat de prestations 2011-2014. Ceci représente le deuxième effort des dirigeants après la renonciation à la rémunération des fonds propres.

Si l'on veut apprécier la performance intrinsèque de l'entreprise, il faut calculer son résultat avant la contribution de base de l'Etat et exclure les éléments non monétaires (amortissements et variations de provisions). On constate alors que le déficit de trésorerie de la SMGN (ou cash flow négatif) a passé entre 2009 et 2010 de 2 250 954 F à 2 058 920 F, soit une amélioration de 192 034 F (+ 8,5 %). Si l'on tient compte ensuite de la contribution de l'Etat, le résultat a passé d'un déficit de trésorerie de 250 953 F à un afflux de trésorerie de 360 687 F (cash flow), soit une amélioration de 611 640 F par rapport à 2009. On peut donc dire qu'environ le tiers du flux de trésorerie produit entre 2009 et 2010 est imputable à la société et que les deux autres tiers viennent de l'augmentation de la subvention étatique.

Par ailleurs, le tableau des flux de trésorerie, qui permet d'analyser quelles ont été les sources de fonds de l'année et la façon dont l'entreprise les a employés, fournit les constatations suivantes : au cash flow 2010 de 360 687 F s'ajoute la variation du fonds de roulement de l'entreprise, qui additionne toutes les différences en plus ou en moins entre les 31 décembre 2009 et 2010 des comptes de l'actif et du passif circulant (ou de court terme). Cela donne le flux de trésorerie lié à l'activité purement opérationnelle, qui s'élève à 425 698 F pour l'année 2010. Ce montant élevé a permis à la SMGN de réduire de 130 000 F sa dette bancaire de long terme cette année. Au final, l'augmentation nette de liquidités de 288 466 F, principalement visible dans l'augmentation du disponible à l'actif, la met en situation d'assumer le paiement des travaux provisionnés et reportés, ainsi que le remboursement partiel à l'Etat du résultat bénéficiaire de l'année.

Ainsi, la vision cash des exercices successifs montre bien qu'en réalité l'exercice 2009 a été financièrement très difficile pour la SMGN, car il s'est traduit par un flux de liquidité négatif de 314 818 F provenant de l'activité

opérationnelle, nécessitant l'utilisation du placement à terme de 170 000 F et la diminution drastique de ses autres liquidités. Elle a cependant fait face en 2009 sans compromettre sa trésorerie courante et sans devoir toucher pour autant au crédit-fournisseurs. La SMGN n'a pas investi en 2010 ni en 2009. L'année 2010 a donc permis de renflouer la liquidité de l'entreprise pour l'avenir.

Pour ce qui est du bilan, la part des fonds propres, de 587 600 F, a passé de 39,8 % à 38 % du total, ce qui reste un très bon ratio de financement propre, permettant de couvrir le 59,6 % des actifs immobilisés. L'existence d'un compte-courant actionnaire au passif, augmenté à 53 412 F, améliore encore l'engagement propre. Cela dit, la présence d'une perte reportée substantielle fragilise la marge de manœuvre de la société, qui est d'environ 200 000 F avant le surendettement théorique. Le plan financier 2011-2014 permettra de stabiliser la situation. Si l'on ajoute aux fonds propres le prêt bancaire de long terme, les fonds à long terme dont dispose la société permettent de couvrir ses actifs immobilisés à 113,4 %, ce qui représente un ratio suffisant de financement à long terme, en amélioration par rapport à 2009 (108,2 %).

D) Indicateurs financiers

Le taux de couverture globale, qui mesure la capacité de l'entreprise de couvrir ses charges par les recettes, est de 28,39 %, plus élevé que la cible de 27,58 % prévue au plan financier (annexe 2 du contrat de prestations). L'objectif est donc dépassé, bien qu'il ait été en baisse programmée par rapport à 2009 (30,01 %).

Le deuxième indicateur financier est l'indicateur mesuré en francs des coûts en rapport à l'offre (PK). Il est quasi identique à l'objectif avec 0,476 F, en légère baisse par rapport à 2009 (0,44 F) vu la progression des charges. L'objectif 2010 est donc atteint.

E) Distribution du résultat annuel

Conformément à l'article 13 du contrat de prestations 2010, la SMGN a conservé 25 % du bénéfice net réalisé de 67 651 F, soit 16 913 F, qui a été porté au bilan afin de diminuer la perte reportée qui se situe à fin 2010 à 180 071 F.

Si l'on tient compte de l'ensemble des éléments concernant l'exercice 2010, la contribution finale 2010 de l'Etat de Genève en faveur de la SMGN s'élève à 2 441 692 F. Ce montant comprend d'une part la subvention de base de 2 419 607 F et, d'autre part, les indemnités Unireso de 77 480 F, ainsi que

le prévoyait le contrat de prestations SMGN (total = 2 497 087 F). A cette contribution s'ajoutent 1 980 F au titre de participation financière cantonale aux frais de gestion et de communication Unireso, mais se retranchent la rétrocession de 6 637 F sur la garantie de recettes et la distribution de bénéfice de 50 738 F (75 % du bénéfice net).

Le complément de 13 915 F qui a été versé à la SMGN en vertu d'une disposition contractuelle (voir sous partie IV.B) concerne des exercices antérieurs.

V. Conclusion et perspectives

L'analyse des comptes et des prestations de la SMGN démontre que le contrat de prestations a été rempli en 2010. Pour ce qui est de 2011, la fréquentation devrait poursuivre sa hausse, notamment grâce à l'extension de l'offre en soirée des mois de juillet et août. La SMGN a modernisé son outil informatique relatif à la comptabilité permettant des reportings et des indicateurs automatisés. Elle poursuit ainsi le processus entamé pour améliorer sa gestion. A fin juillet, les comptes prévisionnels sont conformes au budget 2011 et prévoient une fréquentation fortement augmentée. De nouveaux pilotes sont actuellement formés en vue de l'horaire de soirée à étendre à cinq autres mois de l'année 2012. La contribution de l'Etat de Genève sera donc en hausse dès 2012 pour absorber le surplus de charges salariales induites. A noter que le taux de rétrocession des bénéfices nets a été porté de 75 % à 50 % avec le nouveau contrat de prestations, de façon à l'harmoniser avec celui des TPG.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER

Annexes :

1. *Extraits du rapport de gestion et d'exécution de la SMGN sur l'exercice 2010*
2. *Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'exercice 2010 de la SMGN*

S.M.G.N.
SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION S.A.

Rapport de gestion du
Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 28 juin 2011 à 11 heures portant sur l'exercice 2010

1. Exécution du contrat de prestations conclu avec l'Etat de Genève pour les lignes UNIRESO

Pendant l'exercice 2010, le contrat de prestations a été exécuté conformément aux obligations de notre société et un rapport, établi conformément aux critères de ce contrat, a été dressé à l'attention de la Direction générale de la mobilité; celui-ci est joint à la présente (annexe n° 1) avec l'annexe « suivi du contrat de prestations » et inclut une analyse des risques auxquels notre société est exposée.

Le Conseil constate avec satisfaction que le contrat a été correctement rempli et tous les objectifs prescrits atteints dans les limites permettant ne pas avoir à supporter des pénalités.

En annexe n°2 est jointe une brève analyse des résultats 2010.

2. Résultats financiers 2010

En 2010, la société a enregistré un bénéfice après subvention, mais avant restitution à l'Etat de Genève du 75% de celui-ci de CHF 67'650.60 essentiellement dû à l'augmentation des recettes des lignes M1, M2, M3 et M4 et à la diminution des salaires et charges sociales consécutif au rajeunissement du personnel.

La subvention de l'Etat de Genève en 2010 est de CHF 2'419'607.-- et le résultat net après subvention et restitution est de CHF 16'912.65.

Fait à Genève, le 3 mai 2011



Roland Charrière



Antoine E. Böhrer

Annexes : ment



Quai du Mont-Blanc 8 - 1201 Genève (Suisse)
Téléphone 022 732 29 44 - Fax 022 732 12 30

SERVICES RÉGULIERS CONCESSIONNÉS

RAPPORT D'ACTIVITES ET D'EXECUTION DU CONTRAT DE PRESTATIONS : ANNEE 2010

1. Exécution du Contrat de prestations conclu avec l'État de Genève pour les lignes UNIRESO

Pendant l'exercice 2010, le contrat de prestations a été exécuté conformément aux obligations de notre société. Ce rapport, établi conformément aux articles 12 et 18 du Contrat de prestations, est adressé à l'attention de la Direction Générale de la Mobilité (DGM) accompagné des autres documents mentionnés aux mêmes articles.

2. Faits marquants de l'année 2010 :

1) SITUATION OPERATIONNELLE

• **Nouvelles perspectives pour l'avenir**

La grande réalisation de l'année a été d'envisager la possibilité d'un contrat de prestation quadriennal (années 2011-2014), d'en fixer le contenu et d'arrêter le budget y relatif. Entre juin et septembre, d'intenses négociations avec l'Etat ont permis d'aboutir à un projet qui a été validé par le Grand Conseil lors de la session parlementaire de décembre 2010.

• **Audit**

Préalablement à la signature de ce nouveau contrat de prestations, l'Etat a demandé que soit réalisé un audit financier de la SMGN. Ce mandat a été confié à la société Brandt Advisory, laquelle a remis un rapport positif sur l'entreprise, ce qui a plaidé en faveur et conduit à la finalisation du contrat de prestations.

• **Sous-effectif du personnel pilotes et nouvelle direction**

Comme lors de l'exercice précédent, la SMGN a encore travaillé en sous-effectif de pilotes durant le premier semestre 2010.

En général, les salaires sont globalement moins importants compte tenu du fait que les pilotes ne bénéficient pas, en moyenne, de l'ancienneté prise en compte pour calculer le budget initial.

En outre, le Conseil d'administration a pris la décision de se séparer de la directrice en place et de recruter son successeur pour une prise de ses fonctions au début janvier 2011.

- **Mise en service du débarcadère « de Chateaubriand » en remplacement de celui de la Perle du Lac**

Afin d'améliorer la mobilité de la population et suite à une enquête de la DGM auprès des passagers, le débarcadère de la Perle du Lac, un peu excentré, a été remplacé, en juillet, par celui de Chateaubriand, plus proche des centres d'activité et de logement. Ce débarcadère à plateforme mobile permet un embarquement aux personnes à mobilité réduite. Le débarcadère de la Perle du Lac reste néanmoins en service.

II) BUDGET 2011 ET COMPTES 2010

- **Négociations budget 2011**

L'audit de Brandt Advisory a confirmé que seule une planification pluriannuelle permettra à la SMGN de se développer et montré l'intérêt du budget quadriennal qui a été finalisé plutôt qu'une planification annuelle plus coûteuse.

- **Comptes 2010**

Le résultat de l'exercice se solde par un excédent de CHF 67'650,60. Une fois déduite la rétrocession de 75% de cet excédant dû par la SMGN à l'État de Genève (CHF 50'737,95), nous constatons que le **budget 2010 a été tenu** et les comptes dégagent un bénéfice de CHF 16'912,65.

III) DOSSIERS IMPORTANTS EN COURS

- **Un important dossier reste toujours ouvert :**

Nouveaux Locaux

A la suite de la rencontre avec Monsieur Paganí (Ville de Genève), pour discuter de la situation des locaux (bureaux, vestiaires, toilettes, etc.), la situation n'a hélas pas évolué. Le bail du nouveau guichet n'a pas été signé pour notre société, car le guichet livré en octobre n'a pas pu être accepté car non conforme et non isolé.

SUIVI PLAINTES PASSAGERS 2010 ET ACTION CORRECTIVE

En 2010, la SMGN a reçu 3 lettres de plaintes de clients dont vous avez copie concernant :

- Jeu de dés présumé en cours de pilotage
- Amarrage Insuffisant
- Comportement agressif d'une conductrice

Mesures correctives :

Amarrage : rappel des règles internes et de sécurité signées par chaque pilote. La pilote a reconnu les fait . Une information interne a été affichée à titre de rappel.

Jeu : pas de réponse trouvée dans les dossiers de Stéphanie Kohl.

Agressivité : pas de réponse trouvée dans les dossiers de Stéphanie Kohl.

Réalisation contrat de prestations 2010

Indicateurs		Objectif CP 2010	Réalisation 2010	Résultat
Places / kilomètres	Kilomètres x capacité des bateaux	6'847'505	6'901'421	dépassé
Horaires et cadences de passage M1	cadences	10 minutes / 95%	10.47	95.50% atteint
Horaires et cadences de passage M2	cadences	10 minutes / 95%	10.41	96.06% atteint
Horaires et intervalles de passage M3	horaires	30 minutes / 95%	30.03	99.90% atteint
Horaires et intervalles de passage M4	horaires	30 minutes / 95%	29.98	100.00% atteint
Fréquentation	nombre de passagers	1'298'239	1'307'033	100.68% atteint
Taux de couverture	total produits / total charges 932'630.- / 3'284'586.-	27.58%	28.39%	atteint
Coût PKP	total charges / Places Kilomètres 3'284'586/6'901'421	0.478	0.476	atteint

Charges SMGN 2010	Produits SMGN 2010
600'658	932'630
2'676'464	
7'464	
3'284'586	932'630

Fermeture de lignes pour temps de bise	trajets à déduire	capacité bateaux	km par ligne	Places/km
Nombre de trajets M1	196	50	0.82	8'036
Nombre de trajets M2	278	50	0.73	10'147
Nombre de trajets M3	536	60	1.60	51'456
Nombre de trajets M4	999	60	1.60	95'904
Places/kilomètres à déduire				165'543

Objectif initial du contrat (places/km)	places/km pour bise	objectif adapté
7'013'048	165'543	6'847'505

 Global Audit Services SA, Genève

**SMGN SOCIETE DES MOUETTES
GENEVOISES NAVIGATION SA**

GENEVE

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
CONTROLE ORDINAIRE**

**SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2010**

 **Global Audit Services SA, Genève**

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des actionnaires de
SMGN SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES
NAVIGATION SA, Genève

Genève, le 10 octobre 2011

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SMGN Société des Mouettes Genevoises Navigation SA, Genève comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives étatiques et au référentiel Swiss GAAP RPC. Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la remarque relative aux provisions figurant dans l'annexe aux comptes annuels (page 5).

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art.728a al.1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition de reporter à nouveau la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Global Audit Services SA



Mathy Gimmi

Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Rose-Mary Garcia Cabrini

Expert réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

COMPTÉ DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 2010

DESIGNATION	Budget 2010	Page	Effectif 2010	Effectif 2009
PRODUITS				
Recettes Unireso	Fr. 883'875.00	8	Fr. 895'357.85	Fr. 848'729.70
Recettes diverses	" 41'000.00	8	" 37'272.79	" 37'771.51
TOTAL PRODUITS	Fr. 924'875.00		Fr. 932'630.64	Fr. 886'501.21
CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais d'exploitation bateaux	Fr. 233'075.00	8	Fr. 231'611.88	Fr. 74'691.85
Carburant	" 32'000.00	"	" 40'825.55	" 51'775.65
Assurance bateaux	" 11'593.00	"	" 11'593.10	" 11'593.10
Charges diverses	" 137'421.00	8	" 149'668.63	" 179'517.07
Comptage passagers	" 35'000.00	"	" 20'520.50	" 17'100.45
Amortissements bateaux	" 119'720.00	"	" 119'720.00	" 119'720.00
Amortissement débarcadères	" 26'720.00	"	" 26'718.95	" 26'719.90
Total charges d'exploitation	Fr. 595'529.00		Fr. 600'658.61	Fr. 481'118.02
MARGE BRUTE	Fr. 329'346.00		Fr. 331'972.03	Fr. 405'383.19
FRAIS GENERAUX				
Salaires, charges sociales, formation	Fr. 2'198'079.00		Fr. 1'837'831.95	Fr. 1'923'006.66
Frais de locaux, SJG	" 66'872.00		" 76'554.45	" 56'476.55
Frais d'administration	" 105'316.00	9	" 105'101.54	" 89'425.02
Honoraires	" 189'730.00	9	" 387'170.50	" 263'160.02
Publicité, acquisitions, déplacements	" 61'000.00	9	" 189'431.75	" 29'467.80
TVA non récupérable	" 40'000.00		" 53'031.24	" 54'902.46
Charges financières	" 64'156.00	9	" 13'745.50	" 19'143.59
Amortissements	" 6'000.00		" 13'597.15	" 15'282.00
Total des frais généraux	Fr. 2'731'153.00		Fr. 2'676'464.08	Fr. 2'450'864.10
Résultat avant impôts et subvention	Fr. (2'401'807.00)		Fr. (2'344'492.05)	Fr. (2'045'480.91)
Impôts et taxes	" (17'800.00)		" (7'464.35)	" (2'1954.25)
Résultat avant subvention	Fr. (2'419'607.00)		Fr. (2'351'956.40)	Fr. (2'067'435.16)
Versements Etat de Genève	" 2'419'607.00		" 2'419'607.00	" 2'000'000.00
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	Fr. 0.00		Fr. 67'650.60	Fr. (67'435.16)
Restitution contractuelle de 75 % du bénéfice	" 0.00		" (50'737.95)	" 0.00
RESULTAT NET	Fr. 0.00		Fr. 16'912.65	Fr. (67'435.16)

SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION SA
Genève

- 3 -

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE

	2010	2009
	Fr.	Fr.
1 Cautionnements, obligations de garantie et constitution de gages en faveur de tiers	néant	néant
2 Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la société ainsi que des actifs sous réserve de propriété	néant	néant
3 Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan	0.00	5'341.80
4 Valeurs d'assurance-incendie et autres des immobilisations corporelles d'exploitation	3'254'300.00	3'254'300.00
5 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	0.00	335.85
6 Montants, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par la société	néant	néant
7 Toute participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de la société	néant	néant
8 Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable	néant	néant
9 Indications sur l'objet et le montant des réévaluations	néant	néant
10 Indications sur l'acquisition, l'aliénation et le nombre des actions propres que détient la société, y compris de celles qui sont détenues par une autre société dans laquelle la première a une participation majoritaire; sont également mentionnées les conditions auxquelles la société a requis ou aliéné ses propres actions.	néant	néant
11 Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital	néant	néant
12 Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque Une analyse des risques a été effectuée		
13 Motifs qui ont conduit à la démission de l'organe de révision	néant	néant
14 Autres indications prévues par la loi	néant	néant

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2010

1 Informations générales

La Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (ci-après : SMGN) est une société anonyme dont le siège est à Genève.

La SMGN a pour but, dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat, de mettre à la disposition de la population des lignes de transport public lacustre.

2 Principes de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse et sur la base des cours historiques. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

En outre, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables Swiss Gaap RPC.

Les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses.

3 Principes d'évaluation comptables

Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

Débiteurs

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de clôture.

Compte de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné

Stock

Un inventaire au 31 décembre est effectué. Le stock est évalué sur la base du prix d'achat.

Actifs immobilisés

Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et les amortissements sont enregistrés selon la méthode directe. Ces amortissements sont calculés sur la valeur d'acquisition, selon la méthode linéaire.

Les bateaux sont amortis sur une durée de 15 ans, les débarcadères et les véhicules sur une période de 5 ans, le matériel d'exploitation sur une période de 4 ans et l'informatique sur une période de 3 ans.

Créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur vénale.

La comptabilisation implique l'enregistrement des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture.

Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elles sont portées au bilan lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

La décision de constituer ces provisions a été prise par le conseil d'administration compte tenu du fait que ces rénovations et travaux doivent être effectués pour des raisons notamment de sécurité (camion-grue et remorque). Or, les budgets 2011-2014 ayant servi de base pour la détermination des indemnités de fonctionnement 2011-2014 mentionnées dans le contrat de prestations n'incluent pas les coûts prévus et évalués à CHF 133'000.

La comptabilisation de ces provisions représente une dérogation aux principes de la norme No 23 des Swiss GAAP RPC.